

Date convocation : 1^{er} juin 2023

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Quorum : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, GIRAUD Jean, CANET Véronique, DUPINAY Pierre, LIMONE Julien, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, BARDY Benoît, Muriel ROUCHOUSE

Excusés : GRANGE Yves, DEGAND Nathalie

Secrétaire de séance : Marie-Louise NAVEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20230609-22090623-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Pierre DUPINAY arrive à 19h40

N° 22 090623



OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2° CLASSE A TEMPS COMPLET - RÉGULARISATON

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'agent communal ayant le grade d'adjoint technique principal de 2° classe à temps complet a été embauché sans que le poste n'ait été créé par délibération. Il convient de remédier à cette situation.

Elle propose donc de créer un poste d'agent technique principal de 2° classe à temps complet avec effet immédiat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- **ACCEPTTE** la proposition du Maire
- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2° classe à temps complet avec effet immédiat

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance

Marie-Louise NAVEZ



Le Maire

Annick FLACHER